

**Séance ordinaire du 28 mars 2023**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°28032023D02\_3\_3**

**Objet : finances communales – Affectation du résultat 2022 (budget annexe eau potable)**

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			

Délibération du conseil municipal du 28 mars 2023 n°28032023D02\_3\_3

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230328-28032023D02\_3\_3-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5,  
**VU** l'instruction comptable M49,

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances communales

Exposé des motifs : l'instruction comptable M49 dispose que les résultats de l'exercice précédent sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Après l'approbation du compte administratif 2022 il y a lieu de procéder à la détermination des résultats. Les résultats de l'exercice 2022 se présentent ainsi :

Budget eau Porte-de-Savoie		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section d'exploitation	Résultats propres à l'exercice 2022	274 063,06 €	289 541,64 €	15 478,58 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)	- €	301 648,21 €	301 648,21 €
	Excédent ( <i>montant à affecter</i> ) ou déficit global			317 126,79 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	30 519,16 €	75 866,51 €	45 347,35 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		164 093,63 €	164 093,63 €
	Solde d'exécution positif ou négatif			209 440,98 €
Restes à réaliser au 31/12	Exploitation	- €	- €	- €
	Investissement	- €	- €	- €
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>304 582,22 €</b>	<b>831 149,99 €</b>	<b>526 567,77 €</b>

La décision d'affectation porte sur l'excédent d'exploitation d'un montant de 317 126.79€. Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- 300 126.79€ en recette d'investissement (compte 1068 du budget 2023)
- 17 000€ en recette d'exploitation (compte 002 du budget 2023)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré :

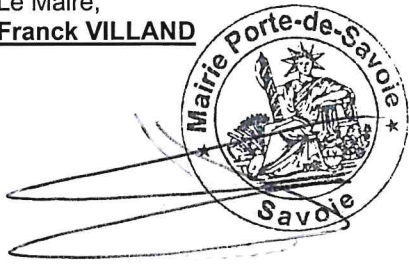
- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2022 tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- **PRECISE** que ces résultats seront affectés dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe eau Porte-de-Savoie comme suit :
  - o 300 126.79€ en recettes d'investissement (compte 1068 du budget 2023)
  - o 17 000€ en recettes d'exploitation (compte 002 du budget 2023)

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,  
**Franck VILLAND**



Le secrétaire de séance,  
**Annie BERARD**